



ELECTIONS DANS LA FONCTION PUBLIQUE (1) :

JOUR J - 200

Le compte à rebours pour les élections dans la Fonction publique est maintenant bien engagé puisque moins de 6 mois nous séparent à présent de la consultation générale du 20 octobre prochain. Pour les rares lecteurs de Fonction publique qui l'auraient oublié rappelons qu'à cette occasion la majeure partie des agents titulaires et non titulaires de la FPE et de la FPH ainsi que les fonctionnaires de la poste et de France Télécom, vont être appelés à désigner leurs représentants aux comités techniques et aux commissions administratives paritaires. Si l'on ajoute les membres des CHSCT, dont la désignation dépendra de cette même consultation, ce sont, pour la seule Fonction publique de l'Etat, plus de 35 000 sièges de représentants des personnels qui vont être renouvelés. Chacun mesure l'importance de cette consultation qui, pour la première fois, va permettre à près de 3,3 millions d'agents d'élire, le même jour, leurs délégués et leurs organisations syndicales représentatives.

Les décrets 2011-183 et 2011-184 relatifs aux CAP et aux Comités techniques qui ont été signés le 15 février dernier permettent enfin aux accords de Bercy, signés le 2 juin 2008, d'entrer dans une phase opérationnelle. Deux circulaires, précisant pour l'une l'organisation et la composition des comités techniques et, pour l'autre, les modalités de négociations et de validité des accords dans la Fonction publique, doivent être publiées au JO début avril. Par ailleurs, deux autres décrets, en cours de concertation portant sur les différents Conseils supérieurs et sur le droit syndical, viendront compléter prochainement le nouveau dispositif prévu par la loi 2010-751 sur le dialogue social dans la Fonction publique.

La participation : premier enjeu

Même si les textes juridiques ne sont pas encore tous finalisés, le processus électoral est d'ores et déjà enclenché. Un arrêté du Premier ministre doit officialiser, avant le 20 avril, le 20 octobre comme date de la consultation générale et des arrêtés ministériels sont en cours de concertation dans la plupart des administrations pour préciser le mode de constitution et le champ de compétence de tous les CT et CHSCT qui vont être créés.

Pour la CGT, il est inenvisageable que ces questions, qui intéressent tous les agents dans leur vie quotidienne, au travail comme dans leur carrière, demeurent du domaine réservé de quelques professionnels du syndicalisme. Les droits constitutionnels de participation et de repré-

sentation qui ont été chèrement acquis dans la fonction publique ne sont pas inoxydables.

Pour prévenir leur remise en cause, il est nécessaire que le plus grand nombre possible d'agents conforte et fasse vivre la démocratie sociale qui permet leur expression. Le premier enjeu des élections, et il est de taille, est donc celui de la participation car nul ne peut douter qu'une hausse de l'abstention serait utilisée pour nos adversaires pour affaiblir ou transformer en chambre d'enregistrement toutes les instances de représentation des personnels. Pour se convaincre de ce danger, il suffit de constater le peu d'empressement que le Gouvernement a mis pour mettre réellement en application les accords de Bercy, ou la légèreté, et c'est un euphémisme, qui semble prévaloir dans la plupart des ministères pour ce qui concerne la préparation des élections.

Renforcer la CGT

Sur la base des résultats aux élections CAP, la CGT, qui recueille 23.5% des suffrages dans les trois versants de la fonction publique, constitue aujourd'hui la première force syndicale. Dans la FPE, la CGT se place en troisième position avec 15.2% des voix. A l'occasion des élections futures, le corps électoral va être profondément modifié avec, d'une part, la prise en compte de plus de 500000 non-titulaires et, d'autres parts, le transfert de plusieurs dizaines de milliers d'agents aux collectivités territoriales. Il est certain que ces évolutions vont avoir un impact non négligeable sur le paysage syndical. Le score qu'obtiendra la CGT en octobre prochain pèsera de manière forte et jusqu'en 2014 sur des relations sociales dans la fonction publique bien sûr, mais au-delà dans tout le pays.

Face à ces enjeux, la CGT a décidé de confédéraliser la campagne électorale à l'instar de ce qui est déjà pratiqué aux élections prud'homales. Des réunions de militants sont prévues d'ici l'été dans toutes les unions départementales avec, comme premier objectif, la constitution de listes non seulement au niveau national mais aussi dans toutes les instances de proximité.

Entrer dès à présent en campagne pour permettre aux agents de la fonction publique de voter CGT, c'est, parallèlement au développement des luttes, donner du poids à nos revendications sur les salaires, l'emploi, les missions.

Ce texte s'inscrit dans une série d'articles publiés au fil des prochains numéros de « Fonction Publique ».